

Ces juges pourris à la solde de Macron



J'ai depuis quelques temps une grande colère contre les magistrats, ces hommes et ces femmes investis en France d'un pouvoir excessif dont ils abusent à qui mieux mieux. Véritable caste, État dans l'État, inamovibles et quasi infaillibles puisqu'il n'est pas autorisé de critiquer une décision de justice, ces gens ne doutent de rien. Certes il existe une procédure de suspicion légitime, mais elle est difficile à mettre en place, et ce beau monde a plutôt une tendance malsaine à se protéger les uns les autres. Aussi les dérives sont-elles non seulement nombreuses, mais considérables, et malheur à celui qui met le petit doigt dans l'engrenage d'un tel système. Il y passe tout entier. Leur attitude devant la crise des Gilets jaunes démontre, si cela était nécessaire, leur morgue, leur mépris du peuple, et leur manque d'empathie pour ceux qui n'appartiennent pas à leur caste.

Aurait-il fallu alors s'étonner de la position du juge administratif de Paris, saisi par la CGT et la Ligue des droits de l'homme (pour lesquelles par ailleurs je n'éprouve qu'une bien tiède sympathie) qui a refusé de suspendre, le 26 janvier, le recours aux balles LBD, tout en reconnaissant la réalité des nombreuses blessures qu'elles infligent. Une telle répression est rare aujourd'hui en Europe, et plus que 2 000 condamnations et 1 600 attentes de jugements sont symptomatiques d'un pouvoir à la dérive qui se raccroche à la sanction pour tenir le choc. En définitive, les magistrats ne rendent pas la justice, ils se livrent à des opérations de maintien de l'ordre, s'arrogeant donc une partie du pouvoir exécutif.

Cette effarante répression est-elle le signe de la terreur de ceux qui possèdent le pouvoir, ou une partie de pouvoir, dans quelque domaine que ce soit ? On a vu ces jours-ci Ruquier péter les plombs pour moins que cela. Les consignes données d'ailleurs par le parquet aux juges, en contravention totale avec la séparation présumée des pouvoirs puisque le parquet représente l'État, sont ahurissantes. Le Canard enchaîné révélait le 30 janvier dernier que le ministère de la justice préconisait au parquet de Paris de fiche systématiquement les individus et de les inscrire sur le Traitements des antécédents judiciaires *« même si les policiers pincent quelqu'un par erreur »*. Qui plus est, les levées de garde à vue ne devaient intervenir qu'après les manifestations, soit les samedis soir ou dimanches matin. Instructions suivies à la lettre, le parquet demandant les sanctions mais les juges les leur accordant avec un bel ensemble. Voici un manque total d'éthique de la part de gens qui devraient protéger l'équité et non la piétiner. Mais on y est maintenant largement habitué.

On trouvera sans peine sur le web des rapports d'audience, et on reste coi devant les accusations farfelues des procureurs, réclamant des mois de prison ferme sans preuves. De quoi faire

perdre à de braves pères de famille leurs moyens d'existence, avec le plus abject des arbitraires. Une honte. Est-ce ainsi que l'on rend la justice « au nom du peuple français » ? N'y a-t-il aucun juge assez couillu pour s'opposer à de telles atteintes aux droits fondamentaux ? Peut-on encore se prétendre le pays des droits de l'homme ? Certes non. Les juges se prennent pour des mercenaires à la solde des puissants. Mais je crois aisément que dans les périodes à venir, l'irresponsabilité des juges sera supprimée et qu'ils passeront à leur tour devant les tribunaux populaires. Après tout, leur nom figure en bas des jugements abjects qu'ils prononcent.

Louise Guersan